Posté par: formations-concours Publiée le : 3/11/2008 9:58:46

## Profil de poste

Le salarié est amené à exercer des activités diverses et variées dans le cadre de la réalisation rationnelle d'un ouvrage d'un bâtiment Ces activités connaissent des modifications importantes favorisées notamment par le développement de nouvelles technologies aussi bien dans les matériaux, les matériels, les outillages .Ces modifications concernent aussi bien les méthodes de travail utilisées , que les conditions de réalisation et de prise en charge du temps de travail.Â

## Les fonctions

Le salarié est appelé à exercer à partir d'informations orales ou écrites les taches suivantes : Choisir des matériaux et les procédés de mise en Å"uvreAménager son poste de travail à partir des moyens mis à sa dispositionExécuter des tâches , vérifier le résultat de son travailRespecter les règles de sécurité Ses connaissances technologiques doivent lui permettre de comprendre les procédés utilisés

Il doit également être en mesure : De s'adapter aux conditions de travail du chantier D'analyser une situation De poser un problà me et le résoudreDe travailler seul ou en équipe

## Validation et rA"glement d'examen

## EPREUVE COEFFICIENT FORME DURÂ%E

Réalisation d'ouvrages courantsRéalisation d'ouvrages spécifiques 84 Pratique 16h8h

Analyse d'un dossier et rédaction d'un mode opératoire 4 Ecrit 4h FrançaisHistoire/géographie 22 EcritOral 2h20 mn

Mathématiques et Sciences Physiques 2 Ecrit 2h

Vie Sociale et Professionnelle 1 Ecrit 1h Programme de la formation

Durée de la formation maximale:888 heures sur 24 mois

Embauche en contrat de qualification:12 Ã 24 mois

La formation comprend : des enseignements généraux, technologique et professionnels enseigné dans une logique de chantier école .La durée de la formation est en fonction des aptitudes de chaque jeunes.

Organisation de I'alternance Embauches des jeunes : possible tout au long de l'année.

Déroulement de la formation : une semaine par mois selon un planning établi par avance Les congés payés : des jeunes sont pris tout au long du contrat dans les périodes de fermetures de l'entrepriseÂ